

15.11.2007 - 14:23 Uhr

La reprise n'a pas résolu le problème des places d'apprentissage - L'USS exige la création d'au moins 5000 places d'apprentissage

Bern (ots) -

2500 places d'apprentissage de plus que l'an dernier, mais aussi 2500 jeunes de plus à devoir choisir une formation. Bien que présente depuis trois ans, la reprise économique n'a en rien facilité les choses pour les jeunes. S'ajoute à cela que

- près de 10'000 d'entre eux se trouvent sans solution une fois leur scolarité obligatoire terminée (c'est autant qu'en 2006) ;
- 30 % (+9 % depuis 2003) estiment que la solution qu'ils ont choisie est provisoire ;
- le nombre de jeunes qui, n'ayant pas trouvé de place d'apprentissage, ont dû se contenter d'une « solution transitoire » passe à 23'500 (+1500). Une solution transitoire (p. ex. 10e année scolaire ou semestre de motivation) ne constitue pas une formation reconnue et ne garantit pas qu'une place d'apprentissage sera trouvée l'année suivante : 17 % des jeunes qui n'avaient pas trouvé de place d'apprentissage l'an dernier n'en ont toujours pas trouvée cette année (+1 % par rapport à 2006).

L'USS salue les mesures d'encadrement et de soutien (« coaching », mentorat) destinées aux jeunes, que le Conseil fédéral et les cantons ont engagées ces dernières années. Elle salue aussi la création de formations professionnelles initiales sur deux ans pour les jeunes socialement défavorisés. Mais tout cela ne suffit toujours pas.

C'est pourquoi l'USS exige la création d'au moins 5000 places de formation dans les entreprises et les écoles de métiers publiques et privées. La Confédération et les cantons doivent créer plus d'incitations à la création de places d'apprentissage et les financer à l'aide des fonds cantonaux en faveur de la formation professionnelle.

Contact:

Peter Sigerist (079 404 56 85), secrétaire central en charge de la formation, et Jean Christophe Schwaab (078 690 35 09), secrétaire central en charge de la politique de la jeunesse, se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100549409> abgerufen werden.